

Appel à communications

« La fabrique de passés utiles : sélectionner, reconstruire, interpréter (Moyen Âge et Temps modernes) »

Journée d'étude doctorale du CHISCO – EA 1587 (Centre d'histoire sociale et culturelle de l'occident) et de l'EA 1571 (Centre de recherches historiques : histoire des pouvoirs, savoirs et sociétés), Université Paris Nanterre, le 24 mai 2019

La mise en forme du passé, entendue comme la manière de rapporter les événements du passé et de s'y référer, donne lieu à des constructions historiques et mémorielles qu'il est possible d'interroger à l'aune de leurs usages multiples. La mise en mots du passé est par exemple le moyen de relier une communauté à une mémoire collective et de conférer ainsi une identité à un groupe, une ville, un monastère, une institution ou un peuple. Ce passé partagé permet en effet de disposer de données et de récits plus ou moins stéréotypés à même d'être transmis par les membres d'un groupe. Il peut aussi permettre d'obtenir le consentement des acteurs, lesquels croient en la légitimité historique de l'institution qui exerce son pouvoir. Il est l'occasion d'ériger des modèles, mais aussi de rappeler les erreurs du passé à ne pas reproduire, ou à dépasser. Le rattachement fictif à un ordre temporel ancien, l'entretien délibéré d'un sentiment de continuité ou de discontinuité, sont autant de « passés utiles » qui s'apparentent souvent à des inventions de tradition. Pratiquement, la mise par écrit était le moyen d'entretenir une mémoire et permettait de convoquer aisément le passé en rassemblant, par exemple, les preuves des droits et des usages anciens, les arguments et les précédents pouvant justifier une revendication, les savoirs acquis par l'expérience.

L'« utilité » du passé ne peut toutefois se comprendre qu'en contexte. Comment les auteurs ont-ils conçu cette mise en mots du passé ? Comment les acteurs se sont-ils emparés de ces récits ? C'est de cette façon que la *renovatio imperii*, qu'elle soit carolingienne ou ottonienne, ou les différentes prétentions à une *translatio imperii*, se sont servies des symboles de la *romanitas* et des insignes impériaux romains pour légitimer le pouvoir politique. Des Capétiens à la Révolution française, en passant par les papes de la Réforme grégorienne, tous ont fait usage de l'Antiquité romaine, mais de façon profondément différente selon les contextes. Il s'agit toujours de puiser dans le passé et ses symboles une légitimité supplémentaire ou manquante, entendu que, en contexte médiéval et moderne, le plus ancien est souvent le plus vrai et, corollaire, le plus légitimant. Le passé barbare et féodal n'échappe pas aux mêmes enjeux et conflits de légitimation. En témoignent les

interprétations diverses des conquêtes de la Gaule par les Romains puis pas les Francs, mobilisées par les penseurs modernes tour à tour au service des thèses absolutistes, aristocratiques ou démocratiques.

Nombreuses sont les formes que peut prendre la mise en passé : histoires, chroniques, *gesta*, mais aussi légendes, *Vitae* hagiographiques, journaux, recueils de notes, livres de comptes, mise en place de rituels commémoratifs, de gestes, de liturgies, de cultes ou encore de monuments ou de lieux de mémoire donnent à voir ce passé recomposé. À la convergence de ces sources, l'objectif est d'interroger la fabrique des passés et leur mobilisation dans des situations historiques précises qui ont rendu nécessaire un usage nouveau, ou du moins réactualisé, du passé. Un monastère médiéval pouvait commander la *Vita* d'un saint fondateur pour mettre en récit ses origines et rehausser ainsi son prestige. Ce passé légendaire, diffusé par la liturgie ou la prédication, était dès lors utile pour la promotion du culte du saint et de ses reliques. Les fêtes urbaines pouvaient commémorer des événements de l'histoire de la cité, telle la victoire d'une ville assiégée sur ses ennemis. Du côté du peuple — et ce depuis le Moyen Âge jusqu'aux débuts de l'époque contemporaine — une autre légitimité, moins consensuelle, se forge par exemple à travers la mémoire des révoltes passées, qui est réactualisée à chaque nouvelle émeute et entretenue entre-temps par la tradition orale.

L'attention portée à l'usage du passé invite également, dans le cadre d'une journée d'étude doctorale, à des interrogations sur les pratiques historiennes : la légitimité historique de ces récits dans le passé, et leurs usages dans notre présent. Il pourra notamment être question du régime de vérité sous lequel fut reçu le passé reconstruit et des « régimes d'historicité ». Aux temps médiévaux et modernes, la croyance accordée aux récits mémoriels relevait moins d'une adhésion personnelle (bien difficile à évaluer pour l'historien) que d'une pratique sociale collective. Pour reprendre la distinction faite par l'historien Bernard Guenée, ces récits pouvaient être considérés comme *authentiques* parce qu'ils avaient été approuvés et diffusés par une autorité, tandis que l'*apocryphe* n'avait pas reçu une telle caution. La distinction positiviste du vrai et du faux est alors secondaire, et une fiction pouvait dès lors être tenue pour véritable, si bien que, pour l'historien, il a existé une « vérité du faux ». Parallèlement, érudits, philosophes et historiographes pouvaient prétendre établir, chacun avec des finalités différentes, la vérité des faits d'après des sources dont l'argument d'autorité ne suffit plus à établir l'authenticité, introduisant ainsi une première distinction entre histoire et mémoire. On peut aussi parler d'une remise en mémoire des éléments du passé — y compris ceux puisés dans ces textes d'histoire — par exemple à travers leur usage dans la presse et les discours politiques. La place de ces récits dans le contexte de notre présent peut également poser question. Dans quelle mesure ces passés, — conçus pour légitimer, justifier, plaider, commémorer — sont-ils « utiles » à l'historien ? Quelles lectures historiques faire des écrits produits pour être utiles ?

La diversité des « passés utiles », comme des contextes de leur (ré)invention, interprétation et emploi, invite à une variété d'approches. Les exemples évoqués ci-dessus ne se prétendent pas exhaustifs. Dans l'optique d'ouvrir cette problématique à différentes perspectives historiennes et à différentes méthodes de recherche, toute proposition de communication qui touche à la production et l'usage des « passés utiles » au Moyen Âge et à l'époque moderne pourra donc être prise en considération.

Orientations bibliographiques :

BARRET-KRIEDEL Blandine, *Les historiens et la monarchie*, Paris, PUF, 1988.

BROT Muriel (éd.), *Les philosophes et l'histoire au XVIII^e siècle*, Paris, Hermann, 2011.

CARCASSONNE Ély, *Montesquieu et le problème de la constitution française au XVIII^e siècle*, Paris, PUF, 1927.

CHASTANG Pierre (éd.), *Le passé à l'épreuve du présent : appropriations et usages du passé du Moyen Âge à la Renaissance*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2008.

Écrire son histoire. Les communautés régulières face à leur passé, Saint-Étienne, Publication de l'Université de Saint-Etienne, 2005.

FURET François et OZOUF Mona, « Deux légitimations historiques de la société française au XVIII^e siècle : Mably et Boulainvilliers », *Annales, Economies, Sociétés, Civilisations*, 34/3, 1979, p. 438-450.

GOULEMOT Jean Marie, *Le règne de l'histoire. Discours historique et révolutions. XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris Albin Michel, 1996.

GRELL Chantal, *L'histoire entre érudition et philosophie : étude sur la connaissance historique à l'âge des Lumières*, Paris, PUF, 1993.

GUENEE Bernard, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris, Aubier, 1980.

HEN Yitzhak et INNES Matthew (éd.), *The Uses of the Past in the Early Middle Ages*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.

MERLE Alexandra, JETTOT Stéphane et HERRERO SANCHEZ Manuel (éd.), *La mémoire des révoltes en Europe à l'époque moderne*, Paris, Classiques Garnier, 2018.

MOSSE Claude, *L'Antiquité dans la Révolution française*, Paris, A. Michel, 1989.

REMENSNYDER Amy G., *Remembering Kings Past: Monastic Foundation Legends in Medieval Southern France*, Ithaca, Cornell University Press, 1995.

SANSTERRE Jean-Marie (éd.), *L'autorité du passé dans les sociétés médiévales*, Rome, École française de Rome, 2004.

Modalités de soumission :

Sont accueillies les propositions de communications de doctorants et de jeunes chercheurs en histoire.

Les propositions, d'un maximum de 2500 mots, accompagnées de renseignements pratiques (statut,

institution de rattachement, domaine de recherche) sont à envoyer à l'adresse JED.CHISCO.EA1571@gmail.com, avant le 15 janvier 2019.

Le comité organisateur (CHISCO) : Raphaël Guérin (Histoire médiévale) Hélène Leuwers (Histoire médiévale) Suzanne Levin (Histoire moderne) Teresa Malinowski (Histoire moderne)